



L'EXPERTISE DE L'AMIANTE

Toxicité et risques pour la santé

La toxicité de l'amiante est connue depuis le début du XX^{ème} siècle. L'inhalation des fibres d'amiante provoque diverses maladies pulmonaires et parfois des cancers. Bon nombre de produits de construction peuvent contaminer l'air des locaux et augmenter le risque sur le long terme. Le risque le plus important existe lors de la manipulation répétée sans précaution de matériaux contenant de l'amiante.

La gestion des risques

De manière prioritaire, une expertise amiante doit être effectuée lors de démolition ou de rénovation de bâtiments construits avant 1991. Les toitures réalisées avec des ardoises contenant de l'amiante-ciment sont actuellement altérées. La fibre devient volatile et peut s'introduire dans votre appartement. ***Pensez à faire analyser la poussière.***

Cadre légal

Selon la réglementation fédérale (CFST* 6503), il appartient au propriétaire de mener les expertises nécessaires pour savoir si son bâtiment contient ou non des substances dangereuses.

Il appartient également aux entreprises et aux propriétaires de mettre en place les mesures nécessaires pour éviter que les employés et le public ne soient exposés à des substances dangereuses (LAA).

* *Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail*

Notre offre

- expertise de repérage de la présence de poussières de fibres d'amiante,
- analyse des échantillons prélevés,
- propositions de mesures d'assainissement.

Les coûts

Tarif horaire – déplacements – rapport de synthèse

Devis détaillé sur demande

